



REGLEMENT DU TRAIL INSOLITE DE LIGUGE

ORGANISATION

Club : Smarves et Clain Athlé 86 (SCA86)
Siège social : Stade Marcel Bernard 86240 Smarves
Co-présidents : Christophe Leroy & Sébastien Vivier
Organisateurs : Bruno Pain
Contact : <http://sca86.athle.fr/>

LIEU : Domaine de Givray, Ligugé
DATE : Dimanche 21 janvier 2024

AUTORISATION ADMINISTRATIVE

Délivrée par la Mairie de Ligugé conformément à la réglementation des manifestations running.

NATURE DES COMPETITIONS

Course pédestre en nature.
3 distances possibles : 8 km, 17,5 km et 23 km.
Le départ de la course sera donné à 9h30 précise, départ commun pour les 3 distances.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Sur les 3 parcours : l'inscription, la participation impliquent la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Les épreuves de 17,5 km et 23 km sont ouvertes à tous licenciés ou non nés **en 2006** ou avant. L'épreuve de 8 km est ouverte à tous licenciés ou non nés en **2008** ou avant. Un mineur doit obligatoirement fournir une autorisation parentale signée.

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, joindre obligatoirement à votre inscription, la photocopie :

- Soit d'une licence athlé compétition, athlé entreprise, athlé running ou pass' running en cours de validité, délivrée par la F.F.A.
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité, délivrée par une fédération uniquement agréée, liste disponible sur <https://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/lesfederations/liste-des-federations-sportives-2742>) et sur laquelle doit



apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical
- soit **pour les mineurs** : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement le [questionnaire relatif à son état de santé](#). Les personnes exerçant l'autorité parentale attestent que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de moins de 6 mois à la date de la compétition, ou de sa copie

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'AAF, doivent fournir un certificat médical en langue française

Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisation comme justificatifs en cas d'accident.

2. Droit d'inscription

Sur le site www.runchrono.fr :

Tarif pour le parcours 8 km : 8 euros (frais d'inscription compris)

Tarif pour les parcours 17,5 km et 23 km : 10 euros (frais d'inscription compris)

Fin des inscriptions sur internet : vendredi 19 janvier 2024 à 23h00.

Sur place :

Inscriptions possibles sur place le jour de la course jusqu'à 8h45

Tarif pour le parcours 8 km : 9 euros

Tarif pour les parcours 17,5 km et 23 km : 11 euros

3. Athlètes handisports

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

4. Dossards

Le dossard fourni par l'organisation doit être porté visiblement, sur la poitrine, dans son intégralité, pendant la totalité de la compétition. Il ne doit pas être découpé, réduit, plié, enroulé ou inséré dans une poche sous peine de disqualification.

Les objets électromagnétiques (téléphone mobile, baladeur ...) doivent être tenus à distance pendant l'épreuve.



Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les puces électroniques situées sur le dossard devront être restituées à l'organisateur. Tout participant perdant une puce devra la rembourser (2 € la puce du dossard).

Retrait des dossards :

Les dossards seront à récupérer au club house du stade Marcel Bernard à Smarves le vendredi 19 janvier de 18h00 à 20h30 ou sur place le dimanche 21 janvier de 7h45 à 8h45.

5. Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu au remboursement en cas de non-participation

6. Signalisation

Afin de préserver l'environnement, aucune signalisation au sol ne sera effectuée. Elle est composée de petites pancartes «Trail» et de rubalises accrochées aux arbres.

Le kilométrage n'est pas indiqué sur le parcours.

7. Parcours

Parcours en nature sur chemins et monotraces (90 % terre, 10 % route), alliant parties planes et pentues.

Dénivelé + 8km : 90 m

Dénivelé + 17,5 km : 165 m

Dénivelé + 23 km : 210 m

8. Ravitaillement

Sur le parcours de 23 km : un ravitaillement à environ 8 km et un autre à environ 15 km.

Sur le parcours de 17,5 km : un ravitaillement à environ 8 km.

Sur le parcours de 8 km : autonomie complète.

À l'arrivée, un ravitaillement sera disponible.

Il n'y aura pas de gobelets aux ravitaillements, chaque participant est invité à apporter son contenant.

9. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par un prestataire.

10. Contrôle anti-dopage

Chaque concurrent est susceptible d'être contrôlé suivant la réglementation en vigueur.



11. Vestiaires

Douches disponibles au stade de la Grenouillère.

12. Résultats

Résultats disponibles sur place, sur le site www.runchrono.fr, sur le site du Smarves et Clain Athle 86 et dans la presse locale dans les heures ou jours suivants. Conformément à la loi dite informatique et libertés, les participants peuvent s'opposer en cas de motif légitime à la parution de leur résultat.

13. Récompenses

Chaque participant doit courir sur l'épreuve sur laquelle il est inscrit (8 km, 17,5 km ou 23 km). Tous participants qui effectueront une autre distance ne seront pas classés, ils seront arrêtés avant le franchissement de la ligne d'arrivée.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses. Celles-ci ne seront pas transmises ultérieurement, ou à un tiers. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

Sur chaque parcours, les 3 premières femmes et 3 premiers hommes au scratch seront récompensés.

Sur le parcours 8 km, en plus, la première cadette et le premier cadet seront récompensés. Les récompenses ne sont pas cumulables.

14. Lot Coureurs :

1 lot aux 250 premiers inscrits **par internet**

15. Sécurité

Les consignes sanitaires établies par le gouvernement et la FFA en vigueur le jour de la course devront être respectées.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les modifications du règlement que lui imposeraient de nouvelles consignes sanitaires.

L'assistance médicale sera assurée par une équipe de secouristes.

Tous les participants ont l'obligation de porter assistance à un coureur en difficulté et d'informer le signaleur le plus proche.

Tous les signaleurs seront dotés d'un téléphone portable.

Le port des bâtons n'est pas autorisé.

L'épreuve est interdite, hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, à tous engins à roue(s) et aux animaux.

Le terrain peut être glissant même par temps sec, le coureur doit toujours être vigilant et adapter son rythme en conséquence.



15. Sanctions

Par respect pour les particuliers qui nous autorisent l'accès exceptionnel sur leurs terrains, tous participants identifiés en dehors de l'épreuve sur un terrain privé sans l'autorisation du propriétaire seront interdits d'inscription lors de la prochaine épreuve ou se verront interdits de prendre le départ s'ils sont déjà inscrits ou seront disqualifiés si le départ a été donné.

Tous participants surpris à ne pas suivre la signalisation ne seront pas classés.

Tous participants surpris lors de la manifestation à jeter un débris, à dégrader l'environnement, faisant preuve d'anti-sportivité seront disqualifiés (aucune réclamation ne sera possible).

Tous participants manquant de respect à un bénévole pourront, selon les circonstances, être interdits d'inscription, interdits de prendre le départ, être disqualifiés, être interdits d'inscription lors de l'édition suivante (aucune réclamation ne sera possible).

Toute aide extérieure est interdite et disqualificative.

16. Assurance

L'organisation est couverte par une police souscrite auprès de la FFA. Les licenciés bénéficient des garanties accordées liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance liés à l'état de santé du participant.

17. Droit à l'image

Si un participant souhaite s'opposer à la publication de son patronyme sur la liste des inscrits ou dans les résultats, il doit expressément en informer l'organisateur et la FFA (dpo@athle.fr).

De par ma participation à ce trail, « J'autorise l'organisation, ainsi que leurs ayants droit (partenaires et médias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître lors de ma participation à la course, sur tous supports, dans le monde entier et pour une durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur ».

REGLES SPORTIVES

Jury

Il est composé de 3 membres du club du Smarves et Clain Athle 86. Les réclamations doivent être effectuées 15 minutes au plus tard après le passage du coureur sur la ligne d'arrivée.

Aide aux concurrents

Il est interdit de porter assistance à un concurrent pendant la course sauf pour raisons médicales.

Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté (VTT, trottinette ou autres...)

Nature



Chaque participant s'engage à respecter la nature sur l'ensemble du parcours, tout participant vu à jeter des déchets hors zone de ravitaillement pourra être immédiatement déclassé par l'organisation.

FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, l'organisation pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de facto la fin de la responsabilité de l'organisation. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement ni aucune indemnité à ce titre.

ANNULATION

L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler la manifestation, soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Sauf, pour des raisons sanitaires, l'organisation s'engage à rembourser les concurrents (hors frais plateforme d'inscription).

ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

ANNEXES

1. Questionnaire de santé pour les mineurs



**QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE
L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU
DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION
DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À
CONTRAINTES PARTICULIÈRES**

ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3)

Arrêté du 7 mai 2021 fixant le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824>

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille <input type="checkbox"/> un garçon <input type="checkbox"/>	Ton âge : ____ ans	
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

2. Autorisation parentale pour les mineurs

TRAIL INSOLITE DE LIGUGÉ
Autorisation parentale
Dimanche 21 janvier 2024

1 bulletin par mineur

Je soussigné(e) _____

parent ou responsable légal du mineur _____,

atteste qu'il a répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé,

ou

fournis la copie d'un certificat médical ou d'une licence valide,

déclare l'autoriser à participer au Trail Insolite de Ligugé du 21 janvier 2024
organisé par Le Smarves et Clain Athlé86.

A _____, le ____/____/____

Signature :

La participation d'un mineur au Trail du Miosson est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation (attention, les autres licences délivrées par la FFA ne sont pas acceptées) ;
- soit d'une licence sportive d'une fédération dont la liste est disponible sur [https:// www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/lesfederations/](https://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/lesfederations/) liste -des – fédérations sportives 2742
- soit le sportif mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement le questionnaire relatif à son état de santé (disponible sur <https://www.poitiersco.org>). Les personnes exerçant l'autorité parentale attestent que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de moins de 6 mois à la date de la compétition, ou de sa copie.